

NEOLIFE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

NEOLIFE

11 chemin des Anciennes Vignes
Bâtiment Sendai
69140 Champagne-au-Mont-d'Or

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NEOLIFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables – Règles générales » de l'annexe des comptes annuels, qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation est retenu pour l'établissement des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur

le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 29 avril 2024

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux comptes



Jean-François Bourrin

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 472 981	1 452 238	20 742	58 687
Frais de recherche et de développement	3 753 039	2 787 622	965 416	844 893
Concessions, brevets et droits assimilés	3 777 187	1 379 831	2 397 356	2 606 801
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	50 579	43 863	6 716	13 952
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	621 486	456 859	164 627	132 076
Autres immobilisations corporelles	180 693	92 311	88 382	107 725
Immob. en cours / Avances & acomptes				14 880
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 000		2 000	
Prêts				154 459
Autres immobilisations financières	57 215		57 215	57 215
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 915 180	6 212 724	3 702 456	3 990 688
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 298 416	23 960	1 274 456	857 098
Créances				
Clients et comptes rattachés	891 206	33 768	857 439	1 599 331
Fournisseurs débiteurs	60 859		60 859	116 642
Personnel				25 757
Etat, Impôts sur les bénéfices	107 255		107 255	87 983
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	37 722		37 722	41 694
Autres créances	112 360		112 360	72 750
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement	131 430		131 430	4 253
Disponibilités	915 673		915 673	1 360 731
Charges constatées d'avance	145 074		145 074	185 213
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 699 995	57 728	3 642 268	4 351 451
Charges à répartir sur plusieurs exercices	752		752	2 382
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	752		752	2 382
TOTAL ACTIF	13 615 928	6 270 452	7 345 477	8 344 522


Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	4 828 180	9 637 085
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		1 712 043
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		1 440 739
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 833	-4 340 689
Résultat de l'exercice	-523 526	-3 624 832
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 300 820	4 824 346
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	1 300 434	1 974 200
<i>Découverts et concours bancaires</i>	125 555	1 945
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 425 989	1 976 145
Emprunts et dettes financières diverses	42 250	42 250
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	109 817	75 734
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	796 145	687 348
<i>Personnel</i>	310 350	328 494
<i>Organismes sociaux</i>	170 383	198 866
<i>Etat, Impôts sur les bénéfiques</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	101 878	101 835
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	15 524	32 881
Dettes fiscales et sociales	598 135	662 076
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 732	76 622
Produits constatés d'avance	56 588	
TOTAL DETTES	3 044 656	3 520 175
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	7 345 477	8 344 522

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	12 590 657	13 043 396	-452 739	-3,47
Production vendue	252 368	279 578	-27 210	-9,73
Subventions d'exploitation	4 000	47 000	-43 000	-91,49
Autres produits	588 100	224 551	363 549	161,90
Total	13 435 126	13 594 525	-159 400	-1,17
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	7 128 420	9 351 924	-2 223 504	-23,78
Variation de stock (m/ses)	-382 575	39 472	-422 047	NS
Achats de m.p & aut.approv.	1 426 635	188 407	1 238 228	657,21
Autres achats & charges externes	2 946 466	2 188 372	758 095	34,64
Total	11 118 946	11 768 174	-649 228	-5,52
MARGE SUR M/SES & MAT	2 316 179	1 826 351	489 828	26,82
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	41 333	46 674	-5 341	-11,44
Salaires et Traitements	1 428 762	1 397 924	30 838	2,21
Charges sociales	613 171	559 982	53 189	9,50
Amortissements et provisions	737 691	562 583	175 107	31,13
Autres charges	24 169	289 349	-265 181	-91,65
Total	2 845 126	2 856 513	-11 387	-0,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	-528 946	-1 030 162	501 216	-48,65
Produits financiers	1 973	441 192	-439 220	-99,55
Charges financières	26 528	55 941	-29 413	-52,58
Résultat financier	-24 555	385 252	-409 807	-106,37
RESULTAT COURANT	-553 501	-644 910	91 409	-14,17
Produits exceptionnels	2 144	41 283	-39 139	-94,81
Charges exceptionnelles	79 423	3 058 883	-2 979 460	-97,40
Résultat exceptionnel	-77 280	-3 017 600	2 940 321	-97,44
Impôts sur les bénéfices	-107 255	-37 679	-69 576	184,65
RESULTAT DE L'EXERCICE	-523 526	-3 624 832	3 101 306	-85,56

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA NEOLIFE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 7 345 477 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 523 526 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/03/2024 par le Directoire, présentés au Conseil de Surveillance et examinés par le Conseil de Surveillance le 19/03/2024.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société NEOLIFE SA, a été retenue par le Directoire du fait :

- Du niveau de trésorerie au 31 décembre 2023 ;
- Du budget 2024 et des prévisions de trésorerie associées.

Pour rappel, le financement du développement de la Société s'est effectué principalement par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital et par endettement bancaires et / ou obligataires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Frais de développement : 5 ans
- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Brevets et marques : 20 ans
- * Autres immobilisations incorporelles : 3 à 10 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans
- * Mali technique de fusion : 12 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif lorsque les conditions d'activation précisées à l'article 212.3 alinéa 2 du règlement 2014-03 relatif au PCG sont remplies.

Frais de constitution, d'augmentation de capital et d'introduction en bourse

Les frais, honoraires, commissions engagés dans le cadre de la constitution de la société, des mouvements intervenus sur le capital social et de son introduction en bourse sont inscrits à l'actif.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

 **Règles et méthodes comptables****Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Opération sur le capital de NEOLIFE SA

Suite à l'adoption de la sixième résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 26/06/2023, la société NEOLIFE a décidé d'apurer partiellement le compte "report à nouveau" par imputation de :

- La somme de - 1.440.738,90 euros sur le compte "réserves indisponibles"
- La somme de - 1.712.042,92 euros sur le compte "Primes d'émission".

Suivant décision du Directoire en date du 20 juillet 2023, il a été décidé et constaté la réalisation de la diminution de capital d'un montant nominal de 4.808.905 euros par imputation sur le report à nouveau, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,10 euro à 0.05 euro.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2023 est fixé à 4.828.179.53 € et il est divisé 96.370.849 actions, entièrement souscrites et libérées

Mise en place d'un contrat de rachat de titres

Un programme de rachat d'actions a été voté lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 mars 2022 (première résolution). L'assemblée générale a autorisé le Directoire, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

A ce titre, le Président du Directoire a confié à TSAF - Tradition Securities And Futures, un mandat de rachats d'actions signé en date du 30 mars 2023.

Une enveloppe de 125 K€ a été allouée et investie sur le premier semestre 2023. Il en ressort une plus-value latente au 31 décembre 2023 de 17 K€.

Ce mandat est complémentaire au contrat de liquidité, qui avait également été confié à TSAF - Tradition Securities And Futures en juin 2022, avec une enveloppe de 50 K€. Ce contrat de liquidité se décompose au 31 décembre 2023 en 7 K€ d'actions propres et 44 K€ de liquidités.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	4 779 002	447 017		5 226 019
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 823 754	4 546	533	3 827 766
Immobilisations incorporelles	8 602 756	451 563	533	9 053 786
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	528 126	124 360	31 000	621 486
- Installations générales, agencements aménagements divers	106 705			106 705
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 470	12 187	4 669	73 989
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	14 880		14 880	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	716 181	136 547	50 549	802 180
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		2 000		2 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	211 674		154 459	57 215
Immobilisations financières	211 674	2 000	154 459	59 215
ACTIF IMMOBILISE	9 530 612	590 110	205 541	9 915 180

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		14 880		14 880
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	451 563	121 667	2 000	575 230
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	451 563	136 547	2 000	590 110
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		14 880	154 459	169 339
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	533	35 669		36 202
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	533	50 549	154 459	205 541

Les frais de R&D engagés au titre de l'année 2023 sont principalement constitués des frais liés au développement de nouveaux profils et de nouvelles teintés. Ces frais sont amortis sur une durée de 5 ans.

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	20 742	20,00
Total	20 742	

Frais de recherche et de développement

Notes sur le bilan

	Montant Brut	Durée
Frais de recherche et développement	3 753 039	5
Frais de recherche	3 753 039	

Dont 1 046 K€ apportés par Neoco lors de la fusion en date effective du 30 décembre 2022 suivant décisions du 28 novembre 2022.

Amortissements des immobilisations				
	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	3 875 422	364 438		4 239 861
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 203 000	224 918	533	1 423 694
Immobilisations incorporelles	5 078 423	589 357	533	5 663 554
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	396 050	99 193	7 384	456 859
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 569	15 242		33 810
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 882	15 998	1 846	58 501
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	461 501	130 432	9 230	549 170
ACTIF IMMOBILISE	5 539 923	719 788	9 763	6 212 724

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentatio des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	1 298 416	915 841	382 575	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	1 298 416	915 841	382 575	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 411 691 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	57 215		57 215
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	891 206	891 206	
Autres	318 195	318 195	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	145 074	145 074	
Total	1 411 691	1 354 476	57 215
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	154 459		

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	40 602
Divers - produits à recevoir	11 348
Banque - intérêts courus à recevoir	35
Total	51 985

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 828 179,53 euro décomposé en 96 370 849 titres d'une valeur nominale de 0,05 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	96 370 849	0,10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	96 370 849	0,05

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 934 839 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	125 555	125 555		
- à plus de 1 an à l'origine	1 300 434	590 190	710 244	
Emprunts et dettes financières divers (*)	42 250	42 250		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	796 145	796 145		
Dettes fiscales et sociales	598 135	598 135		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	15 732	15 732		
Produits constatés d'avance	56 588	56 588		
Total	2 934 839	2 224 595	710 244	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	671 997			
(**) Dont envers Groupe et associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	141 768
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	3 480
Banque intérêts courus à payer	2 314
Dettes provis. pr congés à payer	81 519
Personnel - primes et indem à payer	227 279
Charges sociales s/congés à payer	37 019
Charges sociales à payer	8 486
Taxe d apprentissage	1 281
Etat - autres charges à payer	2 553
Clients - rrr à accorder	214
Total	505 912

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	145 074		
MAINTENANCE	26 327		
ASSURANCES	9 843		
ETUDES ET TECHNIQUES	62 437		
DOCUMENTATION	1 532		
MARKETING	533		
PUBLICITE	39 625		
TELECOMMUNICATIONS	1 464		
COTISATIONS	2 738		
Total	289 574		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	56 588		
Total	56 588		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
Ventes de marchandises	12 590 657
Produits des activités annexes	252 368
TOTAL	12 843 026

Le chiffre d'affaires provient de la vente d'éléments de construction (principalement des bardages pour le revêtement mural et des lames de terrasse pour les revêtements de sols) produits à partir d'un matériau innovant. Leur reconnaissance en revenu est générée par la livraison des produits.

Historiquement, la Société comptabilise en chiffre d'affaires comptable la vente de compound (éco-matériaux de base des produits) à ses sous-traitants plasturgistes en charge de la phase d'extrusion des profils.

Depuis le 1er mai 2023, la Société a opéré un changement de process vis-à-vis de l'un de ses principaux extrudeurs, et ce afin d'améliorer la gestion des chutes et des délais. Désormais, pour cet extrudeur, la matière première (ie, compound), lui est mise à disposition (vs matière qui lui était préalablement vendue). L'extrudeur se chargeant toujours de transformer la matière première en produits finis. Cette opération ne génère donc plus de Chiffre d'affaires avec ce fournisseur.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-553 501	-107 255	-446 246
+ Résultat exceptionnel	-77 280		-77 280
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-630 781	-107 255	-523 526
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 3 904 652 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficit reportables	15 618 606
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	3 904 652
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 22 personnes dont 2 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	18	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	3	
Total	22	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	25 670
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	25 670
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées selon les hypothèses suivantes :

L'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans, avec la prise en compte d'une augmentation annuelle des salaires de 3% constant. Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle, comprenant le taux d'inflation, s'élève à 3,17 %. La table de mortalité retenue est la table réglementaire TV 88/90 et le taux de charges sociales patronales retenu est de 50 % pour les cadres et de 40 % pour les employés et techniciens.

Cette méthode est conforme à la méthode préférentielle énoncée par le Règlement ANC 2020-01 sur les comptes consolidés.

Autres engagements :

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en mars 2019 pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt pour l'Innovation à hauteur de 30%,
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 50%,
- La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Sébastien MARIN-LAFLECHE.

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en février 2016 pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 40%,
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%.

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en mars 2017 pour un montant nominal de 200 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 10 000 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour amorçage à hauteur de 40%,
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%,
- La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Patrick MARCHE et de Madame Florence MOULIN.

L'emprunt souscrit auprès de la banque Crédit Agricole en juin 2020 pour un montant nominal de 300 000 euros est garanti par :

- Une contre-garantie reçue de BPI au titre du Fonds National de garantie renforcement de la trésorerie à hauteur de 50 %,

Les emprunts souscrits en 2020 auprès des banques Caisse d'Epargne, Société Générale et Crédit Agricole pour un montant nominal de 1 000 000 euros, 200 000 euros et 800 000 euros respectivement sont garantis par :

- Une contre-garantie de l'Etat français dite « PGE » à hauteur de 90%.